

L'AMF en action pour les intercommunalités

Depuis près de 20 ans, l'AMF regroupe les présidents d'intercommunalité aux côtés des maires.

Force de proposition et de représentation, grâce à son contact régulier avec les élus intercommunaux et leurs équipes, l'AMF est le porte-parole des intercommunalités auprès des pouvoirs publics.

L'Association défend leurs intérêts auprès de l'État comme de l'ensemble des autres acteurs publics et privés. L'AMF soutient les intercommunalités auprès du Parlement pour tous les textes les concernant. Elle représente les élus intercommunaux dans plusieurs centaines d'organismes essentiels pour mettre en œuvre les politiques publiques.

L'AMF assure également quotidiennement des services de conseil aux élus et cadres intercommunaux, d'aide à la décision, de veille juridique, financière et technique ; elle contribue aussi à leur information permanente au plus près de l'actualité, pour toutes les politiques publiques.

Elle organise de nombreuses rencontres nationales destinées aux élus et à leurs équipes, avec des personnalités de premier plan, dans tous les domaines des politiques publiques intéressant les intercommunalités. Ses publications, ses enquêtes et ses outils d'information font référence.

Grâce à l'AMF, des avancées sont obtenues sur de nombreux sujets et les intercommunalités peuvent s'appuyer sur un réseau politique national et local. Elles disposent ainsi de ressources et d'expertise de haut niveau.



LES POINTS FORTS ET LES SERVICES PERMANENTS DE L'AMF : UNE EXPERTISE UNIQUE À VOTRE SERVICE



Des outils d'information pertinents et réactifs sur l'actualité

La newsletter bimensuelle *IntercoActu* (7 000 abonnés), la lettre hebdomadaire *AMFinfo* (47 000 abonnés), la newsletter quotidienne *Maire-info.com* (62 000 abonnés), la rubrique Territoires dédiée aux intercommunalités du magazine mensuel *Maires de France* (12 000 abonnés) et son supplément de 6 pages (38 000 exemplaires).

Des informations fiables et actualisées en permanence pour les intercommunalités sur le site internet www.amf.asso.fr

Les experts mettent à votre disposition des notes de présentation générale, des documents d'information, des publications thématiques, l'analyse des réformes en cours, des questions/réponses (FAQ), des modèles, ... : 2 500 000 pages consultées sur un an, 120 000 téléchargements et 300 000 visiteurs chaque mois en moyenne.

Des outils exclusifs en ligne sur www.amf.asso.fr

Simulateur de DGF et dotation d'intercommunalité (plus de 17 000 consultations depuis janvier 2018), logiciel inédit sur la composition des assemblées communautaires (près de 8 500 saisies pour plus de 123 000 accords locaux déterminés en 2017), outil de gestion du patrimoine, diagnostic de votre politique RH (Diag RH), ...

Plus de 8 000 conseils juridiques par an par 30 experts par téléphone, courrier et courriel

Sur les aspects institutionnels et financiers des intercommunalités (fonctionnement, périmètre, compétences, gouvernance, mutualisation des

services, régimes financiers et fiscaux), mais aussi sur l'ensemble des politiques publiques qui les concernent (économie-commerce-tourisme, mobilité-voirie-stationnement, urbanisme, logement-habitat, environnement, réseaux, éducation-culture-sport, politiques sociales etc.).

Les Rencontres et les colloques de l'AMF : des rendez-vous réguliers sur des sujets d'actualité entre élus

Ainsi, à titre d'exemple, le PLU/PLUi au service de la diversité des territoires ; la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs : un enjeu majeur pour les territoires ; politiques locales de l'habitat : quelles interactions entre communes et intercommunalités ? ; quel avenir financier pour les intercommunalités ? etc.

Les Rendez-vous des professionnels

Destinés aux cadres des intercommunalités, en partenariat avec les associations professionnelles territoriales, sur des sujets d'actualité (lois de finances, marchés publics, fusions d'EPCI, ...).

Des commissions et des groupes de travail ouverts aux adhérents

Sur tous les thèmes : commission Intercommunalité mais aussi commission Finances et fiscalité locales, commission Territoires ruraux, commission Politique de la ville et cohésion sociale, commission Aménagement, urbanisme, habitat, logement, commission Transport, mobilité, voirie, commission Développement économique, commerce, tourisme, commission Numérique, etc.

Des enquêtes sur de nombreux sujets

Finances, rythmes scolaires, outils de mutualisation, ...

Une coordination permanente avec toutes les associations d'élus locaux

Pour mieux agir ensemble.

Des auditions et des amendements à l'Assemblée nationale et au Sénat

Pour faire prendre en compte les intérêts des intercommunalités dans les textes en discussion.

Une action forte et efficace au sein du CNEN

Sur les très nombreux textes normatifs (projets de loi et projets de décrets).

Un lien direct et permanent avec les services de l'État

En particulier dans de nombreuses instances où l'AMF coordonne la représentation du bloc communal et défend ses intérêts aux niveaux local, régional, national et européen (CFL, CSFPT, CNEN, CNRACL, ...)

Des partenariats exigeants avec des interlocuteurs multiples, publics et privés

Qui permettent de négocier localement plus facilement.

De multiples interventions dans les départements

Via les associations départementales de maires et de présidents d'intercommunalité, pour vous informer sur l'actualité des communautés ainsi que sur les politiques publiques intercommunales.

Des actions de formation de grande qualité, destinées aux élus

En coordination avec les associations départementales de maires.

A l'échelle européenne et internationale

L'AMF a œuvré dans un souci de sécurité, pour que le régime des marchés publics et celui des concessions de service ne soient pas bouleversés par les directives européennes.

DES AVANCÉES IMPORTANTES OBTENUES PAR L'AMF

- **Réduction de moitié en 2017 de la baisse des dotations** (soit 1,035 milliard de gain pour le bloc communal dont 310,5 millions pour les intercommunalités qui auraient dû contribuer à hauteur du double).
 - **Création du fonds de soutien à l'investissement local.**
 - **Elargissement du FCTVA à partir de 2017 aux dépenses d'entretien** des bâtiments publics et de la voirie.
 - **Adoption d'un régime spécifique d'élaboration des PLUi tenant compte des fusions d'EPCI.**
 - **Extension du contrat d'adhésion avec Pôle emploi** en cas de fusion d'EPCI, afin qu'il couvre le risque chômage pour tous les agents non titulaires du nouvel employeur public.
 - **Gestion des déchets :** pour les filières de recyclage (responsabilité élargie des producteurs ou REP), augmentation des soutiens financiers et meilleure prise en compte des intérêts des EPCI dans les contrats avec les éco-organismes (emballages, papiers, DDS et mobilier).
- MAIS AUSSI :**
- **Obtention de la mise en place d'un groupe de travail organisé par la ministre des Familles et la CNAF** afin d'évaluer les modalités de financement des établissements d'accueil du jeune enfant par rapport aux objectifs qui leur sont assignés.
 - **Signature d'une charte avec la CNAF** visant à améliorer la connaissance partagée des publics accueillis en établissement d'accueil des jeunes enfants.
 - **Sport :** obtention de la simplification du nombre de vidanges obligatoires pour les bassins de natation (1 au lieu de 2 par an) ; limitation des pouvoirs octroyés aux fédérations sportives en matière de réglementations des équipements dans le cadre du vote de la loi sur le sport professionnel.
 - **Création de la plate-forme Territeo,** pour faciliter les échanges entre les EPCI et les éco-organismes, en sécurisant les bases de données et en mutualisant les échanges d'informations.

► **S'ABONNER**
IntercoActu
sur www.amf.asso.fr

► **CONTACTS**

- Association des maires et des présidents d'intercommunalité de votre département
- Les services de l'AMF - 01 44 18 14 14
Département Intercommunalité - 01 44 18 51 90
interco@amf.asso.fr
- Service de l'AMF dédié aux adhésions - 01 44 18 13 65
adhesions@amf.asso.fr



41, quai d'Orsay
75343 Paris cedex 07
www.amf.asso.fr

